

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

République Française

Arrondissement
de Lyon

COMMUNE DE SAINTE FOY-LÈS-LYON

Métropole de Lyon

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
art. 16 Code Municipal : **35**

Séance du 19 décembre 2024

en exercice : **35**

Liste des délibérations publiée le 27 décembre 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 décembre 2024

qui ont pris part à la
délibération **35**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour
de la séance : 35

Présidente : Mme Véronique SARSELLI

Secrétaire : Mme Emmanuelle VIEUX-ROCHAS

Secrétaire auxiliaire : M. Claude ROIRE,

Directeur général des services

OBJET

3

Végétalisation des balcons

Membres présents : Mmes et MM. SARSELLI, BAZAILLE, MOUSSA, BARRELLON, GIORDANO, RODRIGUEZ, GOUBET, NOVENT, BOIRON, ESCOFFIER, MOMIN, CAUCHE, DUMOND, GUERINOT, BARRIER, PONS, FUSARI, JACOLIN, FUGIER, ASTRE, DUPUIS, ROSAIN, PASSELEGUE, CHOMEL de VARAGNES, VINCENS-BOUGUEREAU, VIEUX-ROCHAS, LATHUILLIÈRE, REPLUMAZ, MIHOUBI, KOWALSKI, GILLET, MAMASSIAN, SCHMIDT, de PARDIEU,

Membre excusée : Mme MOREL-JOURNEL (pouvoir à Mme CHOMEL de VARAGNES).

Madame GOUBET, Adjointe au Maire, explique que la Ville de Sainte-Foy-lès-Lyon est engagée en faveur de la nature en Ville dont la mise en œuvre passe par des actions concrètes. Dans ce cadre, le verdissement des espaces privés participe à la qualité du cadre de vie et à la présence de la biodiversité en Ville.

Afin d'encourager à la végétalisation des espaces extérieurs privatifs des habitats collectifs, la Ville a mis en place en septembre - octobre 2024 l'opération "Balcons verts", afin que les Fidésiens qui le souhaitent - et qui répondent à des critères définis - puissent bénéficier d'un potager-composteur de taille réduite, pouvant intégrer des plants, aromatiques voire décoratifs.

Il s'agissait aussi de promouvoir une écologie positive, associant végétalisation des balcons et tri des déchets à la source, par un seul matériel, adapté même aux balcons de taille réduite.

Ainsi, le conseil municipal a délibéré le 4 juillet 2024 en faveur de l'acquisition de 60 potagers-composteurs, afin d'en faire bénéficier 60 Fidésiens, tous résidant en habitat collectif et disposant d'un extérieur privatif.

Au vu du succès remporté par l'opération "Balcons verts", il est proposé d'acquérir 12 potagers-composteurs supplémentaires, pour les 12 Fidésiens qui étaient jusque-là sur "liste d'attente", les 60 composteurs ayant tous été attribués, pour un montant de 3 115,23 € HT soit 3 681,01 € TTC.

Les critères d'attribution restent identiques à ceux délibérés lors de la séance du 4 juillet 2024 :

- avoir comme résidence principale un appartement à Sainte-Foy-lès-Lyon disposant d'un extérieur privatif (balcon, terrasse, rez-de-jardin)
- s'engager à suivre la formation à la lombriconomie incluse dans l'offre
- remplir le formulaire de demande, avec les coordonnées (nom, prénom, nombre de personnes habitant dans le foyer, adresse, adresse mail et / ou téléphone, orientation prévue du lombri-composteur), fournir un justificatif de domicile, ainsi qu'une déclaration sur l'honneur confirmant le fait que le logement est un appartement disposant d'un extérieur

privatif, de l'engager à suivre la formation à la remise du composteur, et à transmettre les données issues de l'usage de celui-ci.

Le conseil municipal est appelé à délibérer et à :

- APPROUVER le principe de distribution de potagers-composteurs à 12 foyers selon les critères précités,
- VALIDER les modalités d'encadrement de la sélection des foyers bénéficiaires,
- AUTORISER madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Appelé à se prononcer,

le conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le principe de distribution de potagers-composteurs à 12 foyers selon les critères précités,

- VALIDE les modalités d'encadrement de la sélection des foyers bénéficiaires,

- AUTORISE madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce projet et à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Pour copie conforme,
Le Maire

Véronique SARSELLI

Publié en ligne le 20 décembre 2024